Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20260929-V_DEL_2026_082-DE

Saint-Grégoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit septembre, à 20h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de REMOISSENET Laëtitia.

Etaient présents :
REMOISSENET Laëtitia, PASQUET Nathalie, VINET Liliane, GUYOT Jean-Yves, AMELOT Delphine, DUCIEL Christine, AMPIGNY Joby, CHUBERRE Philippe, BENOIST Florence, SIMON Didier, CHAMART-LEJEUNE Marie-Hélène, PERROT Olivier, GREIVELDINGER Jacques, LORHO Mathieu, POSTEC Christelle, LE BOURHIS Sandra, ROUX Émeline, BABES Anca, LOCATELLI Sandrine, PEDRON Jordane, DEFRANCE Matthieu, MAIER Charles, ALIAGA Marie

Absent(s) excusé(s) :
DU MOTTAY Éric (Mandataire DEFRANCE Matthieu), GALLIER Maxime (Mandataire REMOISSENET Laëtitia), MOREL Christian (Mandataire BABES Anca), DE VERGIE Guillaume (Mandataire AMELOT Delphine), CHARDINNE-DELISLE Laurène (Mandataire VINET Liliane), BADEA Sabina (Mandataire ALIAGA Marie)

DEFRANCE MATTHIEU a été nommé(e) secrétaire de séance.

N° V_DEL_2026_082 COMMANDE PUBLIQUE - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE "NOUVEL OBJECTIF DE SERVICES" (N.O.S.) - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

(Rapporteur : REMOISSENET Laëtitia)

***VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-3, L. 1413-1, L. 1531-1, L. 1524-5 et D. 1524-7 ;*

***VU** la délibération n° 016/021 du 21 mars 2016 relatives à la création de la SPL Nouvel Objectif de Services (N.O.S.),*

***VU** la délibération n° 017/067 du 4 septembre 2017 autorisant le principe du recours à une délégation de service public, sous la forme d'un affermage, pour confier l'exploitation de la future salle de convention et de spectacles (dite EmC2) et de ses parkings à la SPL Nouvel Objectif de Service (N.O.S.).*

***VU** le rapport d'activité de la Société publique locale (SPL) "Nouvel Objectif de Services" (N.O.S.) au titre de l'exercice 2025,*

***VU** la présentation préalable de ce rapport au Conseil d'Administration de la SPL N.O.S., le 17 juin 2026,*

***VU** la présentation préalable de ce rapport en Commission Consultative des Services Publics (CCSPL) du 22 septembre 2026,*

***CONSIDÉRANT** que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration. Ce rapport comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications éventuelles des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants.*

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20260929-V_DEL_2026_082-DE

CONSIDÉRANT *la présentation de ce rapport en Commission Générale du 21 septembre 2026 ;*

CONSIDÉRANT *que le rapport de gestion susvisé apporte un éclairage complémentaire sur la situation financière et la gouvernance de la Société, sans se substituer au rapport annuel du délégataire dont le présent conseil est appelé à prendre acte ;*

Chers collègues,

En septembre 2017, la commune de Saint-Grégoire a confié l'exploitation de la salle de convention et de spectacles L'EMC2 et de ses parkings à la Société Publique Locale « Nouvel Objectif de Services » (SPL N.O.S.), dans le cadre d'une délégation de service public sous forme d'affermage.

Conformément à l'article L. 1524-5 du CGCT le délégataire produit chaque année un rapport dont le contenu est fixé par décret (article D. 1524-7).

Fréquentation et programmation.

Au titre de l'exercice 2025, la salle L'EMC2 a accueilli 51 560 spectateurs et visiteurs sur 80 jours d'occupation, contre 45 066 personnes sur 75 jours en 2024, soit une progression de fréquentation de + 14,4 %.

Cette activité se répartit entre 62 spectacles (45 370 spectateurs), 6 manifestations associatives, 5 événements d'entreprises, 3 événements municipaux et 4 jours de répétitions.

La programmation reste dominée par l'humour (66 % des dates), suivi des concerts (14,5 %) ; les principaux partenaires sont 213 Productions, K Production et Cœur de Scène Productions.

Activité bar.

Ouverte en 2024, elle connaît une très forte montée en puissance : 44 617 € de recettes hors taxes en 2025, contre 9 382 € en 2024, portée par une offre de produits locaux et bio (Cave de Saint-Grégoire).

Activité parkings.

L'équipement de 312 places en souterrain a accueilli un troisième locataire, SUEZ RV Ouest, pour 70 places à compter du 1er septembre 2025, portant à 311 le nombre total de places louées auprès d'ARKEA (151), ARES Investissement (90) et SUEZ (70).

Le chiffre d'affaires afférent s'établit à 193 590 € HT, en hausse de 3,3 % par rapport à 2024. La consommation électrique du parking a par ailleurs été réduite de 23 % (49 688 kWh contre 64 311 kWh) grâce au remplacement de l'éclairage par des équipements LED réalisé en août 2025.

Communication et notoriété.

Le site internet enregistre 130 147 visites (+ 95,7 %), la page Facebook 86,7 K vues (+ 71,5 % de visites) et le compte Instagram 155 K vues (+ 115,9 %).

L'établissement bénéficie d'une notoriété confirmée sur Google, avec 569 avis pour une note moyenne de 4,5 étoiles.

Situation financière du délégataire.

Les comptes annuels de la SPL N.O.S. font apparaître pour 2025 :

- un chiffre d'affaires global de 530 718 € HT (+ 18,7 %, porté par la location de salle et le bar) ; des produits totaux de 1 000 923 €, la Société franchissant pour la première fois le seuil symbolique du million d'euros de recettes. La subvention pour contrainte de service public versée par la commune s'établit à 465 380 €, en baisse de 28 000 € par rapport à 2024.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20260929-V_DEL_2026_082-DE

- des charges totales de 1 023 077 € HT (+ 6,9 %), incluant le loyer versé à la Mairie de Saint-Grégoire (388 002 €, montant inchangé), les charges de personnel (251 780 €, + 20 %, liées à deux ruptures conventionnelles et au renforcement des équipes technique et bar) et les fluides (56 310 €, en légère baisse).
- Il en résulte un résultat déficitaire de 22 236 €, contre un déficit de 12 861 € en 2024. Ce déficit reste sans incidence sur la continuité d'exploitation : les capitaux propres de la Société, après affectation du résultat en report à nouveau, s'établiraient à 328 872 €, très au-delà du seuil d'alerte du Code de commerce (la moitié du capital social, soit 18 500 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

1°/ DE PRENDRE ACTE du rapport annuel du délégataire au titre de l'exercice 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE 29 POUR

Fait à Saint-Grégoire le 29 septembre 2026

Le Maire,	Secrétaire de séance,
REMOISSENET Laetitia	DEFRANCE Matthieu